



**PRÉFÈTE
DE RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mis en ligne : Le 09/10/2023

APORA
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

GUIDE

Les bons réflexes en cas d'accident

15 établissements concernés dans votre bassin

ADIPEX
ADISSEO Roussillon
ADISSEO Saint-Clair
BASF FRANCE
EDF-CNPE Saint-Alban
Saint-Maurice L'Exil

ELKEM SILICONES
ENGRAIS SUD VIENNE
HEXCEL FIBERS
HLOG
NOVAPEX
groupe SEQENS

RUBIS TERMINAL
SETC
SUEZ IWS
Chemicals Roussillon
THOR
TRÉDI



Toutes les informations
sont à retrouver sur le site
lesbonsreflexes.com



Oui vous êtes dans une zone à risques.

Il existe plus de 120 établissements industriels dits "à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !



Le mot de la Préfète

Vous informer et vous protéger

“Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer.

Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



*Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire.
Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation,
contactez votre mairie !*

OUI



Fermez portes, fenêtres et volets.



Écoutez la radio ou consultez les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



Vous laissez ainsi les réseaux disponibles pour les secours.

FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.





Voilà ce que l'on fait pour réduire les risques.

Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



1 Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

3 Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

2 Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

4 L'information du public

Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !

PLATEFORME CHIMIQUE DES ROCHES-ROUSSILLON



38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex
Tél : 04 74 11 37 00
Formulaire de contact sur www.osiris-gie.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/pf2

La plateforme chimique, implantée depuis plus d'un siècle, est un site multi-exploitants comprenant 7 établissements Seveso Seuil Haut : 2 établissements Adisseo, Elkem Silicones, Hexcel Fibers, Novapex, BASF France et Suez RR IWS Chemicals France.

Historique de la plateforme

1915-1916 Création de l'usine de Roussillon et démarrage d'un atelier de production de phénol.

1917-1920 Création de l'usine des Roches de Condrieu et démarrage d'un atelier de production de sels de baryum.

1922 Démarrage de la production d'acétate de cellulose et de phosphates.

1940 Production des intermédiaires nylon.

1970-1980 Diversification avec mise en service d'unités de fabrication de silicones, herbicide, acide aminé, intermédiaires pharmaceutiques.

1993 Regroupement des 2 sites sous l'entité Rhône-Poulenc Chimie Les Roches-Roussillon.

1999 Création d'une plateforme chimique multi-entreprises avec un Groupement d'intérêt économique (GIE) et 6 entreprises de production.

2000-2016 Accueil de 10 nouvelles entreprises sur la plateforme suite à de nouvelles activités ou la reprise d'unités cédées par Rhodia.

2015-2018 Implantation de Hexcel Fibers.

Moyens de secours

Les moyens humains et matériels sont communs à la plateforme et gérés par le GIE Osiris.

- Un Plan d'opération interne (POI) est maintenu à jour périodiquement et testé au travers de 9 exercices par an de gestion de crise, dont 2 avec les centres de secours externes.

Moyens humains

- Pompiers permanents et pompiers auxiliaires pour le site de Roussillon.

- Pompiers volontaires pour le site des Roches.
- Médecins et infirmiers du service Santé au travail assurant le secours aux blessés.
- Sauveteurs secouristes du travail sur les deux sites.

Moyens matériels

Les sites disposent :

- de leurs propres moyens fixes de lutte contre l'incendie (réseaux incendie, lances, rideaux d'eau), disponibles automatiquement dès déclenchement d'une alarme incendie,
- d'extincteurs mobiles utilement répartis,
- de détecteurs (incendie, gaz toxiques...) implantés aux endroits stratégiques,
- de sirènes d'alerte (Roussillon et les Roches),
- de véhicules d'intervention incendie (porte émulseurs, transport de poudres et CO₂), de véhicules d'intervention chimique, d'une citerne émulseur et de véhicules médicalisés utilisables sur toute la plateforme,
- d'émulseurs répartis sur les deux sites,
- de bassins de rétention aux Roches et à Roussillon confinant les eaux incendie ou les pollutions accidentelles.

Actions de communication

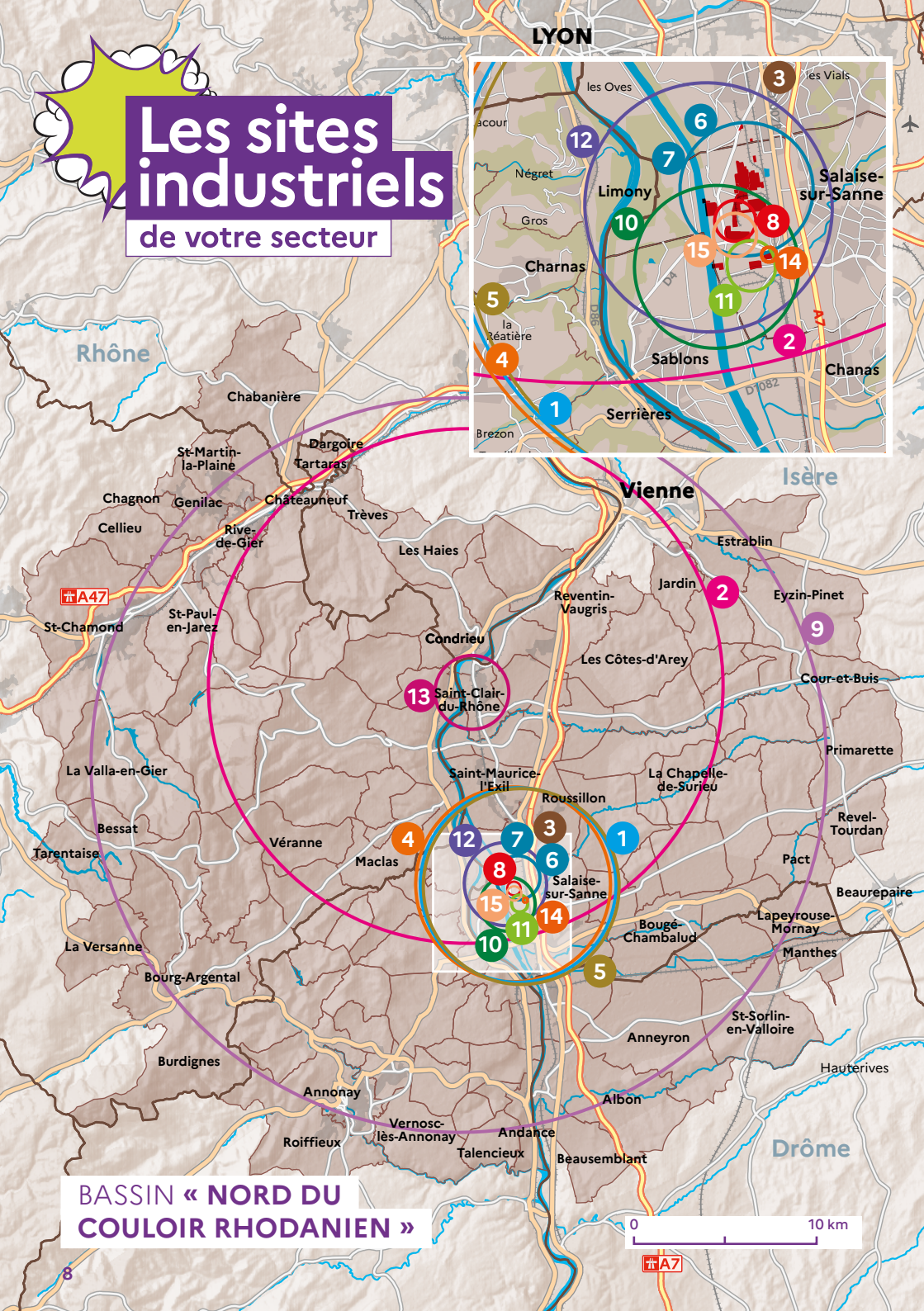
Les entreprises de la plateforme appliquent la démarche « communication à chaud » de France Chimie visant à informer la presse locale et la société civile de tout incident intervenant sur leur site.

Chaque année, la plateforme organise une journée « développement durable » à l'attention des élus, riverains, associations, administrations, monde éducatif et médical.

La plateforme participe à différentes instances : sur la qualité de l'air (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes), sur la qualité de l'eau (SMIRCLAID), sur les risques et sur le Suivi environnemental global (SEG) du Pays Roussillonnais.

Les sites industriels

de votre secteur



**BASSIN « NORD DU
COULOIR RHODANIE »**

0 10 km

A7

Les entreprises concernées.

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
1 ADISSEO Roussillon P	Roussillon	  	5 300 m	10
2 ADISSEO Saint-Clair P	Saint-Clair-du-Rhône	  	14 000 m	10
3 BASF FRANCE P	Roussillon		0 m	11
4 ELKEM SILICONES P	Salaise-sur-Sanne	  	5 300 m	11
5 HEXCEL FIBERS P	Roussillon	 	5 300 m	11
6 NOVAPEX GROUPE SEQENS P	Roussillon	 	1 200 m	12
7 SUEZ IWS Chemicals Roussillon P	Roussillon	  	1 200 m	12
8 ADIPEX	Salaise-sur-Sanne	 	370 m	12
9 EDF-CNPE Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil	Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil		20 000 m	13
10 ENGRAIS SUD VIENNE	Salaise-sur-Sanne	 	1 460 m	13
11 HLOG	Salaise-sur-Sanne	 	400 m	13
12 RUBIS TERMINAL	Salaise-sur-Sanne	  	1 370 m	14
13 SETC Société des Entrepôts & Transports Chevallier	Saint-Clair-du-Rhône	  	2 000 m	14
14 THOR	Salaise-sur-Sanne	  	135 m	14
15 TRÉDI	Salaise-sur-Sanne	  	390 m	15

P - Plateforme de votre secteur (Plateforme chimique des Roches-Roussillon)

LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



Risque d'explosion

Effets : Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles : Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque écotoxique

Effets : Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles : Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



Risque radioactif

Effets : Exposition à la radioactivité

Conséquences possibles : Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

ADISSEO ROUSSILLON

Rue Gaston Monmousseau
38150 Roussillon / Tél. 04 74 11 37 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12b



Activités : Synthèse d'un acide aminé utilisé en alimentation animale

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 28 février 2022 régit les activités du site / Les différentes études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2018



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 5 300 m (périmètre P2 du PPI)

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

ADISSEO SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Avenue Berthelot
38370 Saint-Clair-du-Rhône / Tél. 04 74 56 94 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12c



Activités : Fabrication de produits soufrés servant notamment à la fabrication d'un complément alimentaire pour la nutrition animale

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 modifié en 2020 régit les activités du site / Les différentes études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 14 000 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

BASF FRANCE

Rue Gaston Monmousseau
38150 Roussillon / Tél. 04 74 11 34 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12d



Activités : Fabrication d'alliage Raney et de catalyseur Raney

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 7 septembre 2021 régit le changement d'exploitant (Rhodia Acetow à BASF France) et les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2020



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 0 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique

ELKEM SILICONES ROUSSILLON

Rue Gaston Monmousseau
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 04 74 11 39 29

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12f



Activités : Fabrication de produits intermédiaires pour la production et vente de produits silicones

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2010, modifié en 2016 et complété par différents arrêtés préfectoraux complémentaires, régit les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de novembre 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 5 300 m (périmètre P2 du PPI)

Les risques et leurs effets : rupture d'une colonne générant l'émission de produit toxique

HEXCEL FIBERS

Rue Gaston Monmousseau
38150 Roussillon / Tél. 04 74 11 37 00
postedegarderoussillon@gie-osiris.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12h



Activités : Fabrication de fibres de carbone

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 5 septembre 2016 régit les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 5 300 m (périmètre P2 du PPI)

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'une tuyauterie

NOVAPEX GROUPE SEQENS

Rue Gaston Monmousseau
CS 50032
38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex / Tél. 04 74 11 37 00
info.sps@seqens.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12k



Activités : Fabrication de produits chimiques organiques et de solvants de spécialités

Réglementation : L'arrêté cadre du 25 février 2010 régit les activités du site /
Les différentes études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de juillet 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1 200 m (périmètre P1 du PPI)

Les risques et leurs effets : rupture d'un équipement industriel

SUEZ IWS CHEMICALS ROUSSILLON

Plateforme chimique - Rue Gaston Monmousseau - Roussillon
38150 Roussillon / Tél. 04 74 11 38 54
shd-fran-astreinte.ron@suez.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12l



Activités : Incinération de déchets dangereux et non dangereux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 25 février 2013 régit les activités du site /
Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2019



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1 200 m (périmètre P1 du PPI)

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

ADIPEX

14 avenue Berthelot
38370 Saint-Clair-du-Rhône / Tél. 04 74 11 37 00
info.sps@seqens.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12a



Activités : Station de dépotage de wagons de gaz inflammable liquéfié

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2019 régit les activités du site /
L'étude de dangers a été mise à jour en 2019



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 370 m

Les risques et leurs effets : rupture d'une citerne de gaz inflammable liquéfié



EDF-CNPE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE

BP 31
38550 Saint-Maurice-l'Exil / Tél. 04 74 41 32 32
communication-stalban-stmaurice@edf.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12e

Activités : Centre nucléaire de production d'électricité, qui fournit 18 milliards de kWh par an en moyenne, à partir de deux unités de 1300 MW

Réglementation : Le décret du 12 novembre 1981 autorise la création de la centrale / L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux INB (Installations nucléaires de base) / Il est complété par les décisions de l'ASN n°2014-DC-0469 et 0470 du 2 décembre 2014 encadrant les rejets et prélèvements



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 20000 m

Les risques et leurs effets : accident nucléaire avec rejets radioactifs

ENGRAIS SUD VIENNE

ZI portuaire - 106 avenue du Port
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 04 74 78 82 00
astreintesv@groupe-oxyane.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12g



Activités : Plateforme logistique d'engrais

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 2 novembre 1987 modifié en 2004 et complété par différents arrêtés complémentaires réglementent les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1460 m

Les risques et leurs effets : décomposition thermique suite à incendie, détonation, dans des conditions spécifiques

HLOG

543 rue des Balmes (anc. 317)
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 06 13 74 12 38
info@hlog.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12i



Activités : Logistique et stockage de produits manufacturés et de produits chimiques (uniquement conditionnés), aucune fabrication sur le site

Réglementation : L'arrêté préfectoral de 1997, modifié en 2016 régit les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant d'octobre 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 400 m

Les risques et leurs effets : dispersion de fumées toxiques suite à l'incendie généralisé des entrepôts

RUBIS TERMINAL

Zone portuaire nord - 603 route de Sablons
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 04 74 86 79 30
depot-salaise@rubis-terminal.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12j



Activités : Stockage de produits liquides en vrac

Réglementation : Les activités du site sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 22 juin 1994, modifié en 2006 / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1370 m

Les risques et leurs effets : incendie avec émission de fumées toxiques

SETC SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS & TRANSPORTS CHEVALLIER

16 avenue Berthelot
38370 Saint-Clair-du-Rhône / Tél. 04 74 56 41 83

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12n



Activités : Stockage et distribution de produits chimiques dangereux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 21 septembre 2007 modifié en 2011 et complété en 2018 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2019



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2000 m

Les risques et leurs effets : incendie généralisé d'un bâtiment

THOR

325 rue des Balmes - ZIP
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 04 74 11 20 00
thorfr@thor-france.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12m



Activités : Fabrication de spécialités chimiques : biocides industriels, retardateurs de flamme, additifs pour les produits d'hygiène et beauté, produits auxiliaires textiles

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 13 janvier 2010 modifié en 2021 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 135 m

Les risques et leurs effets : incendie d'un bâtiment de stockage avec émission de fumées toxiques

TRÉDI SALAISE-SUR-SANNE

519 rue Denis Papin
Zone industrielle portuaire
38150 Salaise-sur-Sanne / Tél. 04 74 86 10 83
accueilsalaise@tredi.groupe-seche.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12o



Activités : Incinération de déchets dangereux et non dangereux avec valorisation énergétique

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 31 juillet 1998 modifié dernièrement en 2018 régit les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2017



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 390 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

Informations spécifiques aux riverains des installations présentant un risque radioactif



À quoi servent les comprimés d'iode ? Quelles sont les populations concernées ?

La prise d'iode stable (iodure de potassium), associée à la mise à l'abri, est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient intervenir en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque radioactif (centrales nucléaires, réacteurs de recherche, installations de défense...), dans un rayon défini dans les plans PPI (variant de 500 m à 20 km).

Plus d'info ici : <https://vu.fr/fmyN> ou en flashant le QR code ci-contre



Tout sur le site internet **lesbonsreflexes.com**

À tout moment, retrouvez les informations utiles
sur les risques industriels dans votre région
et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des
établissements
concernés, filtrable
par localité

Une page
détaillée
pour chacun

Les différents
types de risques
existants

Les moyens
d'alerte et
les consignes
à appliquer

Des conseils
pour bien
se préparer

Des actualités
sur les risques

Les mesures prises
pour les réduire



EN SAVOIR +

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements
proches de chez vous : www.lesbonsreflexes.com

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : www.georisques.gouv.fr

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus
sur la distribution d'iode : www.asn.fr (rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)